



**Sainte-Brigide-
d'Iberville**

Des gens de coeur et de terre

**AVIS PUBLIC
DE PROMULGATION**

Avis de promulgation du règlement numéro 2024-449-2

Modifiant le règlement numéro 2019-449 sur la gestion contractuelle

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville le 2 décembre 2024 :

Règlement numéro 2024-449-2 modifiant le règlement numéro 2019-449 sur la gestion contractuelle

Ce règlement a pour objet :

- d'ajouter des mesures qui favorisent certains biens et services, fournisseurs, assureurs et entrepreneurs pour certains types de contrats;
- d'ajouter des mesures pour favoriser la rotation des éventuels cocontractants afin de favoriser certains biens et services, fournisseurs, assureurs et entrepreneurs pour certains types de contrats.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal, du mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville et sur le site Internet de la Municipalité au www.sainte-brigide.qc.ca.

Ce règlement entre en vigueur le jour de publication du présent avis.

Donné à Sainte-Brigide-d'Iberville ce 10^e jour du mois de décembre 2024.

Christianne Pouliot
Directrice générale et greffière-trésorière